

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DU

05 MARS 2026

Date de la convocation : 27 février 2026

Lieu de la réunion : Salle du Conseil, Mairie de Champier

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES	A donné pouvoir
BOUCHON Alain	X		
CICERON Sophie	X		
EMPTOZ Catherine	X		
FIGUEIREDO Jean-Manuel	X		
GUEUGNON Christian	X		
GUILLET Valérie	X		
JAY Stéphane	X		
LAROCHE Sébastien	X		
PAILLOT Gérard	X		
PEREIRA Christiane	X		
PERIN Christophe	X		
RECARD Marie-Laure	X		

Secrétaire de Séance : Stéphane JAY

Heure d'ouverture : 19h15

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES COMMUNALES :

- 1.1 Approbation du compte de gestion 2025 du budget principal
- 1.2 Approbation du compte administratif 2025 du budget principal
- 1.3 Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe bâtiment à usage commercial
- 1.4 Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe bâtiment à usage commercial
- 1-5 Ouverture anticipée de crédits en section investissement du budget principal pour l'exercice 2026

II. AFFAIRES COMMUNALES

- 2-1 Autorisation donnée au Maire pour signer la convention avec l'ONF : Opération SYVECO

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025 est **APPROUVÉ**.

I. FINANCES COMMUNALES

1.1 DÉLIBÉRATION N°D2026-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Sébastien LAROCHE, présente le compte de gestion dressé par le Trésorier de St Marcellin. Les résultats financiers concordent avec ceux du compte administratif 2025. Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Résultat de l'exercice 2025

	Report exercice 2024	Réalisé 2025	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		890 262.19	890 262.19
Recettes	757 260.89	1 299 907.76	2 057 168.65
Résultat de fonctionnement			1 166 906.46
INVESTISSEMENT			
Dépenses		341 179.59	341 179.59
Recettes	63 104.11	523 672.03	586 776.14
Résultat d'investissement			245 596.55
Résultat de clôture de l'exercice 2025		1 412 503.11	

Reste à réaliser 2025

	Dépenses	Recettes	Total
Investissement	40 534	0	40 534
Fonctionnement	0	0	0

Résultat cumulé 2025

Investissement	205 062.55
Fonctionnement	1 166 906.46
Total	1 371 969.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **DÉCLARE** que les résultats du compte de gestion relatif au budget principal dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur PLENERT Jean-Christophe, comptable à la trésorerie de Saint Marcellin, sont conformes aux résultats du compte administratif et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- **RECONNAIT** la sincérité des « reste à réaliser »

1.2 DÉLIBÉRATION N°D2026-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Sébastien LAROCHE, Maire, présente au Conseil municipal le Compte administratif du budget principal de l'année 2025 ainsi que le détail des dépenses effectuées et des recettes perçues

Résultat de l'exercice 2025

	Report exercice 2024	Réalisé 2025	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		890 262.19	890 262.19
Recettes	757 260.89	1 299 907.76	2 057 168.65
Résultat de fonctionnement			1 166 906.46
INVESTISSEMENT			
Dépenses		341 179.59	341 179.59
Recettes	63 104.11	523 672.03	586 776.14
Résultat d'investissement			245 596.55
Résultat de clôture de l'exercice 2025		1 412 503.11	

Reste à réaliser 2025

	Dépenses	Recettes	Total
Investissement	40 534	0	40 534
Fonctionnement	0	0	0

Résultat cumulé 2025

Investissement	205 062.55
Fonctionnement	1 166 906.46
Total	1 371 969.01

Après cet exposé, Monsieur Sébastien LAROCHE, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Administratifs 2025 du budget principal
- **RECONNAIT** la sincérité des « reste à réaliser »

1.3 DÉLIBÉRATION N°D2026-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025-BUDGET ANNEXE BATIMENT A USAGE COMMERCIAL

Monsieur Sébastien LAROCHE, présente le compte de gestion dressé par la Trésorière de Saint Marcellin

Les résultats financiers concordent avec ceux du compte administratif 2025

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

Résultat de l'exercice 2025

	Report exercice 2024	Réalisé 2025	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		26 208.74	26 208.74
Recettes	44 922.13	93 688.08	138 610.21
Résultat de fonctionnement			112 401.47
INVESTISSEMENT			
Dépenses	50 827.36	37 077.94	87 905.30
Recettes		57 000.00	57 000.00
Résultat d'investissement			- 30 905.30
Résultat de clôture de l'exercice 2025		81 496.17	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ** :

DÉCLARE que les résultats du compte de gestion relatif au budget annexe Bâtiment à usage commercial dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur PLENERT Jean-Christophe, comptable à la trésorerie de la St Marcellin, sont conformes aux résultats du compte administratif et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

1.4 DÉLIBÉRATION N°D2026-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025-BUDGET ANNEXE BATIMENT A USAGE COMMERCIAL

Monsieur Sébastien LAROCHE, Maire, présente au Conseil municipal le Compte administratif du budget annexe bâtiment à usage commercial de l'année 2025 ainsi que le détail des dépenses effectuées et des recettes perçues.

Résultat de l'exercice 2025

	Report exercice 2024	Réalisé 2025	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		26 208.74	26 208.74
Recettes	44 922.13	93 688.08	138 610.21
Résultat de fonctionnement			112 401.47
INVESTISSEMENT			
Dépenses	50 827.36	37 077.94	87 905.30
Recettes		57 000.00	57 000.00
Résultat d'investissement			- 30 905.30
Résultat de clôture de l'exercice 2025		81 496.17	

Après cet exposé, Monsieur Sébastien LAROCHE, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ**

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2025 du budget annexe bâtiment à usage commercial

1.5 DÉLIBÉRATION N°D2026-05 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS EN SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (art L 1612-1 du CGCT).

Sur cette base il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits de dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2025 + décisions modificatives	Crédits anticipés par chapitre
20	30 600	7 650
21	503 380.20	125 845
23	34 700	8 675
204	45 000	11 250

Les articles concernés sont les suivants :

Article	Crédit en Euros
2051	3 000
203	4 650
204182	11 250
238	8 675
2131	55 000
2132	5 000
2151	36 845
2157	10 000
2158	10 000
2183	2 000
2184	2 000
2156	5 000

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'**UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** l'ouverture anticipée des crédits des dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 comme mentionnés ci-dessus.

II. AFFAIRE COMMUNALE

2.1 DÉLIBÉRATION N°D2026-06 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ONF : Opération SYVECO

Monsieur le Maire expose au conseil : les forêts qui entourent la commune remplissent un rôle vital dans la régulation du climat et les espace boisés contribuent également à la préservation de la biodiversité. Cependant, les changements climatiques et le manque de régénération naturelle rendent nécessaires la diversification du couvert forestier afin de le rendre plus résilient et accueillant pour la biodiversité. Des opérations successives de plantations et leur entretien sont nécessaires à l'adaptation des forêts à ces bouleversements.

SYVECO souhaite contribuer à l'adaptation aux changements climatiques en accordant un soutien financier à l'ONF dans le cadre d'une opération de plantation pour remplacer une ancienne peupleraie, au profit de la commune.

Le montant de la contribution dédiée au projet par SYVECO s'élève à 10 000 € HT, la part de la commune sera de 2 500 € HT. Cette contribution financière de la commune sera versée à l'ONF par la commune.

Le contenu du projet s'articule autour de 3 axes :

- Une préparation du terrain à planter
- Une plantation avec des mélanges de feuillus visant à l'adaptation aux changements climatiques en cours
- L'entretien courant des plantations durant 5 saisons et leur protection contre le gibier, à charge de la commune

Le début prévisionnel est estimé à septembre 2026 et la fin avant la fin de l'année 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'**UNANIMITÉ** :

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer ladite convention avec l'ONF et les documents s'y référents

III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026.

Le Maire lève la séance à 20h00.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	